



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **mardi 18 octobre 2022**, à 19h00, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #3 - Samuel Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.
Est aussi présente Frédéric Corneau, directeur général / greffier-trésorier

1.1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

ATTENDU QU'un avis public de cette séance a été donné le 15 octobre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'avis de convocation ait été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres du conseil ;
- QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable ;
- QU'après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LOISIRS ET CULTURE

3.1 - Résolution / Soutien du projet d'embauche d'une ressource territoriale / Développement des loisirs dans Bellechasse / Programme de FRR - Volet 4- Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale / Axe coopération intermunicipale ;

4. PÉRIODE DE QUESTION

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux sujets à l'ordre du jour, les membres du conseil procéderont en conséquence.

ADOPTÉE

3 - LOISIRS ET CULTURE

3.1 - Résolution / Soutien du projet d'embauche d'une ressource territoriale / Développement des loisirs dans Bellechasse / Programme de FRR - Volet 4- Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale / Axe coopération intermunicipale

0083

2022-10
221

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2022-10
222

2022-10
223



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU qu'en 2018, la MRC de Bellechasse, par l'intermédiaire du Comité consultatif en loisirs, mandatait l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches afin de réaliser un portrait-diagnostic de l'état de l'offre et de la demande du loisir public sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que le rapport qui en découle affirme, entre autres, que le développement du loisir dans les MRC contenant des municipalités rurales ne peut passer par autre chemin que par la coopération intermunicipale;

ATTENDU le manque de concertation, de consultation, de communication, de travailleurs en loisirs et de bénévoles tant au niveau local que régional;

ATTENDU qu'à la suite du mandat donné par la MRC de Bellechasse à la Firme L'ESCABEAU en avril 2021 ayant comme objectif de proposer un plan d'action pour développer l'offre de loisir public et communautaire en misant sur la coopération entre les municipalités, un plan d'action à réaliser a été déposé au Comité consultatif en loisir de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que suite à ce dépôt de plan d'action, la MRC de Bellechasse ainsi que les 20 municipalités souhaitent mettre en œuvre ce plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'ensemble des AUTRES municipalités de la MRC de Bellechasse

- · Armagh
- · Beaumont
- · Honfleur
- · La Durantaye
- · [Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland](#)
- · Saint-Anselme
- · [Saint-Charles-de-Bellechasse](#)
- · Sainte-Claire
- · [Saint-Damien-de-Buckland](#)
- · Saint-Gervais
- · Saint-Henri
- · [Saint-Lazare-de-Bellechasse](#)
- · [Saint-Léon-de-Standon](#)
- · [Saint-Malachie](#)
- · Saint-Michel-de-Bellechasse
- · [Saint-Nazaire-de-Dorchester](#)
- · Saint-Nérée-de-Bellechasse
- · [Saint-Philémon](#)
- · Saint-Vallier

désirent présenter un projet de coopération intermunicipale visant l'embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU la demande de procéder au vote :

Siège #2 - Gaétan Roy : POUR
Siège #4 - Tonia Despont : CONTRE
Siège #5 - Michel Turcot : POUR
Siège #6 - Éric Trudel : POUR
M. le Maire Thibault : POUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Roy, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël s'engage à participer au projet de l'Entente de coopération intermunicipale d'Embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse et à assumer une partie des coûts via leurs quotes-parts à la MRC de Bellechasse ;
- QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- QUE le conseil nomme la MRC de Bellechasse organisme responsable du projet.

ADOPTÉE



- Période de questions de la part des citoyens et citoyennes.

2022-10 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
224

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Turcot,
N° de résolution
ou annotation

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Fermeture à 19h04.

Richard Thibault
Maire

Frédéric Corneau
Directeur général / Greffier-trésorier